REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement de Bernay
Canton de Bernay

Commune Nouvelle de
MESNIL-EN-OUCHE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2017

Date du Conseil Municipal :	**11 juillet 2017**	*Nombre de conseillers en exercice :*	**73**
Date de convocation :	4 juillet 2017	Nombre de présents :	43
		Nombre de représentés par pouvoir :	14
		Nombre de votants :	**57**
		Nombre d'absents :	16

L'an deux mille dix-sept, le onze juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Noël MONTIER, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BEAUDOIN Jérôme, BOISSIÈRE Bernard, BUONOMO Bernadette, CAPPELLE Hubert, CASSIET Daniel, COURTOUX Thomas, DECROOS Monique, DORGÈRE François, DUVOUX Dominique, EDY Noëlle, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GROULT Daniel, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEPOITTEVIN Christophe, LEVEAU Dalilha, LEVILLAIN Jean-Pierre, L'HOMME Roseline, MADELON Jean-Louis, MARIN Thierry, MARTIN Jean, MÉRIMÉE Bruno, MICHOUX Jean-Pierre, MONTIER Jean-Noël, NÉEL Marie-Madeleine, PERCQ Gérard, PERDRIEL Christian, PERDRIEL Daniel, PETIT Danièle, PRÉVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, TAVERNIER Sophie, VAMPA Marc, VAN DEN DRIESSCHE Agnès, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie, VIALA Alain, , WERS Stanislas, WNUK Jean.

Représentés par pouvoir : BENSAID Robert (à DUVOUX Dominique), BERTHE Claude (à MONTIER Jean-Noël), BRIONNE Dominique (à GROULT Daniel), BRUT Nicolas (à TAVERNIER Sophie), ESNOULT Catherine (à LEFEBVRE Pascal), GRAVELAIS Edith (à PERCQ Gérard), KANEB Michèle (à WERS Stanislas), KIFFER Daniel (à VANDOOREN Bernard), MESNIL Cécile (à CAPPELLE Hubert), OGER Leïla (à PETIT Danièle), PICOT Christian (à PERDRIEL Daniel), PROFIT Jean-François (à MADELON Jean-Louis), SCIPION Elodie (à VIALA Alain), VITTET Gérard (à L'HOMME Roseline).

Absents : BACKX Olivier, BÉCHET Gaétan, BERTHE Brigitte, BORDEAU Jean-Pierre, DESFRESNE Anthony, DEVAUX Anthony, DRAPPIER Michèle, FUCHÉ Fabienne, GIBOURDEL Jean-Pierre, GROULT Catherine, LEFRILEUX Jean-Claude LEMONNIER Stéphane, MÉRIMÉE Maxime, ROINSARD Roger, TRIPIER Sylvie, VIVIEN Vincent.

Secrétaires de séances : TAVERNIER Sophie et ADELINE Jean-Michel.

M. le Maire commence en annonçant que M. LECORNU, Président du Conseil Départemental est venu visiter le Collège de la Barre-en-Ouche le 7 juillet dernier et a annoncé que le Collège ne fermera pas, qu'il va être transformé en cité scolaire avec le regroupement de l'école primaire de la Barre en Ouche. Un programmiste doit venir prochainement afin d'étudier un futur projet.

M. le Maire informe également que le compromis est signé concernant l'achat du cabinet médical de Beaumesnil. Une personne souhaitant reprendre la pharmacie doit arriver au 1er septembre afin de reprendre l'activité au 1er janvier 2018. Actuellement Mme Lagaude est entrain de former un médecin pour la succéder.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2017

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé par courrier. N'ayant eu aucune observation, le compte-rendu est voté à l'unanimité.

PRÉSENTATION DE LA RÉORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission « Travaux – service technique » s'est réunie le 22 juin dernier et a acté le principe de réorganisation des services techniques prévoyant :

- la constitution de 2 pôles de services techniques, un à Beaumesnil (dans le local racheté à la 3CB) et un à La Barre-en-Ouche (dans l'atelier municipal)
- la constitution de 3 équipes de 2 personnes dans chacun de ces pôles, chargées des différentes tâches : espaces verts, fleurissement, balayage, montage des chapiteaux, bâtiments, station d'épuration…

- le remplacement des deux agents à temps complet par de nouveaux agents lors de leurs départs en retraite en septembre - octobre
- le remplacement des deux agents à temps non complet par deux agents en contrat aidé à temps complet
- le recrutement de deux apprentis, pour compléter les équipes et contribuer à la formation professionnelle de jeunes du secteur
- le maintien des agents disposant de petits temps de travail sur leurs communes déléguées d'origine (Ajou, Gouttières, Gisay-la-Coudre, Sainte-Marguerite-en-Ouche), pour effectuer des tâches définies, de façon complémentaire avec les équipes constituées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'autoriser M. le Maire à :
- procéder au remplacement des deux agents partant en retraite, par le recrutement de deux agents en contrat, ce qui implique la création d'un emploi d'adjoint technique pour permettre le recrutement d'un agent qui ne dispose pas du grade d'adjoint technique principal de 2e classe
- procéder au recrutement de 2 apprentis dans le domaine des espaces verts + 2 agents en contrat aidé

MODIFICATION DU MONTANT DES TRAVAUX DU SIEGE A LANDEPÉREUSE

M. le Maire explique que suite à la réalisation des travaux d'électrification du SIEGE route de La Barre à Landepéreuse, le bilan d'opération est différent de ce qui avait été prévu initialement. Il convient de prendre une délibération modificative :

	Part communale avant travaux	Part communale après travaux
Investissement	9 825,00 €	9 961,67 €
Fonctionnement	15 333,33 €	14 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de prendre une délibération modificative en ce sens.

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ÉDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS A MI-TEMPS

M. le Maire explique au Conseil Municipal que l'animatrice du Relais Assistante Maternelle (RAM) est en Contrat à Durée Déterminée depuis le 1er septembre 2016 et au vu de l'augmentation de la fréquentation du RAM qui est en hausse, il est proposé de titulariser l'animatrice au 1er septembre 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise :
- la création d'un emploi d'éducateur principal de jeunes enfants à 17,5 heures par semaine (17,5/35e) à compter du 1er septembre 2017 ;
- d'autoriser le Maire à prendre l'arrêté nécessaire au recrutement de l'agent et à attribuer les primes et indemnités liées au cadre d'emploi et au grade.

TARIF DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRE 2017/2018

Mme l'adjointe au Maire explique que les tarifs des accueils périscolaires doivent faire l'objet d'une modulation en fonction du quotient familial (QF). C'est une obligation imposée par la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre du financement qu'ils accordent à la Commune Nouvelle au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

La commission Education – enfance – jeunesse s'est réunie pour effectuer des propositions de tarification en se fixant cinq principes :
- le maintien de la recette globale de la collectivité dans le cadre de la modulation des tarifs ;
- une augmentation globale des tarifs de 3,5 % pour tenir compte de l'évolution annuelle du coût du service, sachant que les tarifs des accueils périscolaires n'ont pas été modifiés depuis trois ans ;
- la prise en compte du quotient familial comme élément de référence, considérant que c'est l'indicateur le plus simple et le plus complet dont puissent disposer les services de la Commune ;
- l'application de 3 tranches de modulation, pour permettre une application simple par la régie de recettes, qui permet de gérer au plus près les impayés et d'avoir un contact constant avec les familles, et repérer rapidement les situations de difficultés ;
- l'adoption d'une répartition représentative de la population du territoire.

Vu l'avis de la commission et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les tarifs suivants, valables pour une journée-enfant, quelle que soit la durée de fréquentation de l'enfant dans la journée, à compter du 1er août 2017 :
- QF inférieur à 600 : 1,98 € la journée (9,90 € le carnet de 5 tickets)
- QF entre 600 et 1200 : 2,28 € la journée (11,40 € le carnet)
- QF supérieur à 1200 : 2,80 € la journée (14,00 € le carnet)

TARIF DE CANTINE 2017/2018

Mme l'adjointe au Maire explique que les tarifs des cantines doivent faire l'objet d'une révision, considérant qu'ils n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années.

La commission Education – enfance – jeunesse s'est réunie pour effectuer des propositions de tarification en se fixant comme principe une augmentation globale des tarifs de 3,5 % pour tenir compte de l'évolution annuelle du coût du service.

Vu l'avis de la commission et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter un tarif de 3,00 € par repas (30 € par carnet de 10 tickets) à compter du 1er août 2017, ce tarif étant applicable pour l'ensemble des cantines de la Commune Nouvelle.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE ADOS

Mme l'adjointe au Maire rappelle que l'espace ados de la Commune Nouvelle fonctionne depuis mars 2017. Il convient de définir un règlement intérieur pour ce nouveau service, afin de déterminer :

- les modalités d'adhésion et de participation financière
- les règles en matière de comportement
- les conditions d'encadrement
- les horaires d'ouverture
- les conditions de fonctionnement

Vu le projet de règlement intérieur présenté par Mme l'adjointe au maire ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur de l'espace ados de la Commune Nouvelle, figurant en annexe à la présente délibération.

AVENIR DU COLLÈGE / PROJET DE RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA BARRE-EN-OUCHE

M. le Maire indique que le projet de création d'une cité scolaire à la Barre-en-Ouche pour rassembler le collège et l'école remet en cause le projet de réhabilitation de groupe scolaire.

En conséquence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager les procédures permettant une maîtrise d'ouvrage conjointe avec le Département.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'a été voté le 11 avril 2017 l'attribution d'une subvention de 7 342 € au collège Jacques Daviel pour l'organisation de ses sorties scolaires et activités. D'après les informations dont nous disposions à ce moment, cette somme devait faire l'appoint par rapport au reliquat de subvention de l'année 2016. Après examen plus approfondi des dépenses et recettes du collège pour ses sorties et activités, il s'avère que le reliquat de 2016 (9 506 €) ne permet pas le financement de toutes les sorties et activités (24 440 €). Il est donc proposé de compléter cette somme par 7 592 € complémentaires, soit une somme annuelle de 14 934 €.

Il est prévu que dorénavant pour éviter ces désagréments, le collège fera ses propositions de sorties en septembre et la Commune versera la subvention en avril. Un bilan sera fait en fin d'année pour étudier les dépenses effectives par rapport à la subvention versée. Un réajustement sera alors fait pour l'année suivante en fonction du résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de verser la somme de 7 592 € complémentaires au Collège Jacques Daviel.

CONVENTION AVEC LA POSTE POUR LE TRANSFERT DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour permettre à la Maison de services au public de disposer de locaux plus adaptés, notamment sur la question de la confidentialité, il a été convenu avec les services de La Poste de disposer d'une salle de rendez-vous au sein du bureau de poste de La Barre-en-Ouche. Cette proposition permettant de répondre complètement aux besoins de la Maison de services au public, il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante pour une mise à disposition gratuite de locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention pour une mise à disposition gratuite de locaux.

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF A TEMPS COMPLET

Mme l'adjointe au Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour la Commune Nouvelle de se doter d'un emploi d'assistant socio-éducatif à temps complet, afin de permettre le recrutement d'un agent de profil travailleur social, qui effectuera les missions d'accompagnement individuel et collectif des personnes en difficulté. La mission de cet agent sera intégralement financée par le Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de créer un emploi d'assistant socio-éducatif à temps complet ;

- d'autoriser le Maire à prendre l'arrêté nécessaire au recrutement de l'agent et à attribuer les primes et indemnités liées au cadre d'emploi et au grade.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2017 DU BUDGET GÉNÉRAL

M. l'adjoint au maire explique qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget général pour prendre en compte :

- les modifications sur le programme SIEGE « route de La Barre » à Landepéreuse présentées ci-dessus (+ 137 € en investissement)
- l'inscription de quatre nouveaux programmes d'investissement qui n'ont pas été inscrits au budget primitif :
  - création du site Internet pour 11 690 €,
  - acquisition de la licence IV du Samsara à Beaumesnil pour 3 000 €,
  - acquisition d'un fourneau à la salle des fêtes de Saint-Aubin-le-Guichard pour 3 321 €,
  - nouvelle borne de services pour l'aire de camping-cars de Gisay-la-Coudre pour 3 586 € ;
- l'inscription de la subvention exceptionnelle au budget annexe « Assainissement Beaumesnil » de 157 145,83 € en investissement et le retrait de son inscription en fonctionnement ;
- l'inscription du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pour un montant de 82 596 € ;
- l'augmentation de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 178 879,33 € pour équilibrer en conséquence la section d'investissement ;
- l'inscription d'une somme de 60 862 € en charges exceptionnelles (augmentation de la réserve).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer les opérations d'investissement suivantes :
  - 2017-59 : création site Internet
  - 2017-60 : monnayeur aire camping-cars Gisay
  - 2017-61 : achat licence IV Samsara
  - 2017-62 : fourneau électrique Saint-Aubin-le-Guichard
- d'adopter la décision modificative au budget primitif 2017 de la Commune ci-dessous :

Article	Libellé	DM
023	Virement à la section d'investissement	+ 178 879,83
67441	Subventions aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière	– 157 145,83
678	Autres charges exceptionnelles	+ 60 862,00
Total dépenses fonctionnement		**+ 82 596,00**
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	+ 82 596,00
Total recettes fonctionnement		**+ 82 596,00**
20141582	Subventions d'équipement aux autres groupements : bâtiments et installations	+ 137,00
2041642	Subventions d'équipement aux SPIC : bâtiments et installations	+ 157 145,83
2051	Concessions et droits similaires	+ 14 690,00
21538	Autres réseaux	+ 3 586,00
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 3 321,00
Total dépenses investissement		**+ 178 879,83**
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 178 879,83
Total recettes investissement		**+ 178 879,83**

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2017 DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT BEAUMESNIL »

M. l'adjoint au maire explique qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget annexe « Assainissement Beaumesnil » pour modifier l'affectation de la subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe « Assainissement Beaumesnil » de 157 145,83 €. En effet, cette recette doit apparaître en section d'investissement, et non en section de fonctionnement comme prévu au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative au budget primitif 2017 du budget annexe « Assainissement Beaumesnil » ci-dessous :

Article	Libellé	DM
023	Virement à la section d'investissement	– 53 239,70
618	Services extérieurs divers	– 103 906,13
Total dépenses exploitation		**– 157 145,83**
747	Subventions et participations des collectivités territoriales	– 157 145,83
Total recettes fonctionnement		**– 157 145,83**
21311	Bâtiments d'exploitation	+ 103 906,13
Total dépenses investissement		**+ 103 906,13**
021	Virement de la section d'exploitation	– 53 239,70
1314	Subventions d'équipement des communes	+ 157 145,83
Total recettes investissement		**+ 103 906,13**

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

TARIFICATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF A BEAUMESNIL

M. le Maire propose de modifier le montant de la part communale sur la redevance d'assainissement collectif à Beaumesnil, pour permettre d'augmenter les recettes de ce service qui doit s'équilibrer. Il est proposé de passer le montant de cette participation de 0,13 € le m3 à 0,30 € le m^3. Pour une consommation de 120 m^3, le prix de l'assainissement passera de 303,90 € à 324,30 € et permettra pour le budget annexe de disposer d'une ressource supplémentaire de 2 600 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce tarif, avec application sur la consommation d'eau à compter du 1er octobre 2017.

Vu la délibération du conseil communal de Beaumesnil du 3 juillet 2017 donnant un avis favorable à l'adoption du tarif de la participation communale sur l'assainissement collectif à hauteur de 0,30 € / m^3 ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'adopter le tarif de la participation communale sur l'assainissement collectif de Beaumesnil à hauteur de 0,30 € / m^3 avec application sur la consommation d'eau à compter du 1er octobre 2017, dans le cadre de la délégation de service public gérée par Veolia ;
- de notifier la présente décision au délégataire de service public pour sa mise en application ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

M. le Maire explique que la délibération adoptée lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2016 comporte deux erreurs dans la définition des agents éligibles à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) et à l'Indemnité Spécifique de Service (ISS). Il convient donc de modifier ces éléments par une nouvelle délibération. M. le Maire précise que le dispositif du régime indemnitaire sera redéfini prochainement par la mise en application du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) ; la discussion au sein du Comité Technique de la Commune Nouvelle sera préalable à la décision du Conseil Municipal.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de corriger le régime indemnitaire comme suit : voir note de synthèse.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ TECHNIQUE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Comité Technique a été créé par délibération du 11 avril 2017, considérant que la Commune Nouvelle a dépassé l'effectif de 50 salariés depuis le 1er janvier 2017. Lors de sa première réunion du 7 juillet 2017, le Comité Technique a approuvé à l'unanimité un projet de règlement intérieur, qu'il convient de faire valider par délibération du Conseil Municipal.

M. le Maire précise que les membres du Comité Technique ont souhaité qu'une règle de double quorum (parmi les représentants du personnel et parmi les représentants de la collectivité) soit prévue au règlement intérieur ; cette disposition devant être mentionnée dans la délibération de création du Comité Technique, M. le Maire propose d'en délibérer.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- de prévoir une disposition de quorum au sein du collège des représentants de la collectivité afin que le Comité Technique de la Commune Nouvelle puisse délibérer valablement ;
- d'adopter le règlement intérieur du Comité Technique de la Commune Nouvelle.

TRANSFERT D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE DANS LE CADRE D'UN TRANSFERT DE COMPÉTENCE

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2016, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil (3CB) a restitué à ses communes membres plusieurs compétences, dans le but d'éviter à la future Intercom de reprendre la compétence scolaire, que la 3CB était seule à exercer. Toutes les compétences liées à l'enfance et la jeunesse ont également été restituées. Ce transfert de compétences a entraîné le transfert du personnel lié à leur mise en œuvre opérationnelle.

Quant au personnel chargé de la mise en œuvre stratégique de l'ensemble des services, en l'occurrence le directeur général des services (attaché territorial), il n'a pas été possible de procéder à son transfert du fait qu'il devait accompagner la 3CB dans la fusion au 1er janvier 2017.

Un service commun a donc été créé entre la 3CB et la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche en février 2016. Ce service commun a été renouvelé au 1er janvier 2017.

Depuis la mise en place des services de l'Intercom et la montée en puissance du service Education Enfance Jeunesse de la Commune Nouvelle, M. le Maire a sollicité auprès de M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie le transfert de l'emploi d'attaché

territorial à compter du 1er septembre 2017, dans le cadre de la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'éducation, enfance et jeunesse.

Le Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est réuni le 22 juin 2017 et a adopté à l'unanimité la délibération autorisant ce transfert d'emploi.

Le Comité Technique de la Commune Nouvelle a été saisi de ce dossier, s'est réuni le 7 juillet 2017 et a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le transfert de l'emploi d'attaché territorial, de l'Intercom vers la Commune Nouvelle, à compter du 1er septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le transfert de l'emploi d'attaché territorial (issu de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil) de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche, dans le cadre du transfert de compétences décidé par l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2016 ;
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches permettant le transfert de l'agent occupant cet emploi vers la Commune Nouvelle ;
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

AUGMENTATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir établir les cartes nationales d'identité à la mairie déléguée de La Barre-en-Ouche, un appel à candidature a été effectué. Un recrutement en interne a été fait pour accomplir cette mission. De manière à pérenniser cette organisation, M. le Maire propose d'augmenter sa durée hebdomadaire de travail de 17 heures. Ainsi, son temps de travail hebdomadaire sera de 35/35e à compter du 1er août 2017.

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par le Comité Technique de la Commune Nouvelle le 7 juillet 2017 ;

Vu l'accord de l'intéressée ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'augmentation de la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2e classe de 18 à 35 heures à compter du 1er août 2017 ;
- d'autoriser le Maire à prendre l'arrêté correspondant

DIMINUTION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la secrétaire de mairie de Gisay-la-Coudre va voir son temps de travail hebdomadaire augmenter de 7 heures par semaine à compter du 1er septembre 2017, suite à une demande du Maire du Plessis-Sainte-Opportune et en accord avec l'agent.
Par conséquent, il sollicite la réduction de sa durée hebdomadaire de travail à la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche de 7 heures. Ainsi, son temps de travail hebdomadaire sera de 7/35e à compter de cette date.

Le Comité Technique de la Commune Nouvelle a rendu son avis favorable à l'unanimité le 7 juillet 2017 ;

Vu l'accord de l'intéressée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la diminution de la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint administratif de 14 à 7 heures à compter du 1er septembre 2017 ;
- d'autoriser le Maire à prendre l'arrêté nécessaire.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération de modification des effectifs pour intégrer les modifications d'emplois décidées lors des derniers Conseils Municipaux ainsi que la refonte des cadres d'emploi de catégorie C applicable depuis le 1er janvier 2017.

Dans le tableau seront intégrés tous les postes crées ou modifiés lors du présent Conseil Municipal :

- création d'un poste d'adjoint technique à temps complet,
- création d'un poste d'éducation principal de jeunes enfants à 17,5/35e,
- création d'un poste d'assistant socio-éducatif à temps complet,
- transfert d'un poste d'attaché à temps complet de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à la Commune Nouvelle,
- augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint administratif principal de 2e classe de 16 à 35/35e,
- diminution de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint administratif de 14 à 7/35e,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le tableau des effectifs suivant au 1er septembre 2017 :

Grades	Temps de travail	Emplois créés	Emplois pourvus
Filière administrative – catégorie A			
Attaché	35 / 35e	2	1
Attaché	20 / 35e	1	1
Secrétaire de mairie	29 / 35e	1	0
Secrétaire de mairie	16 / 35e	1	0
Filière administrative – catégorie B			
Rédacteur	35 / 35e	1	1
Rédacteur	17 / 35e	1	1
Rédacteur	16 / 35e	1	1
Filière administrative – catégorie C			
Adjoint administratif principal de 1ère classe	13 / 35e	1	0
Adjoint administratif principal de 2e classe	35 / 35e	3	3
Adjoint administratif principal de 2e classe	28 / 35e	1	1
Adjoint administratif principal de 2e classe	22 / 35e	2	0
Adjoint administratif principal de 2e classe	14 / 35e	1	0
Adjoint administratif	35 / 35e	4	4
Adjoint administratif	15 / 35e	2	1
Adjoint administratif	7 / 35e	1	1
Filière technique – catégorie B			
Technicien principal de 1ère classe	35 / 35e	1	1
Technicien principal de 2e classe	35 / 35e	1	1
Filière technique – catégorie C			
Adjoint technique principal de 2e classe	35 / 35e	2	2
Adjoint technique	35 / 35e	8	7
Adjoint technique	34,5 / 35e	1	1
Adjoint technique	30 / 35e	2	2
Adjoint technique	25 / 35e	1	1
Adjoint technique	21,5 / 35e	1	0
Adjoint technique	20 / 35e	2	2
Adjoint technique	19,5 / 35e	1	0
Adjoint technique	18,5 / 35e	1	1
Adjoint technique	18 / 35e	1	0
Adjoint technique	15 / 35e	2	0
Adjoint technique	12 / 35e	1	1
Adjoint technique	9,23 / 35e	1	1
Adjoint technique	8,5 / 35e	1	0
Adjoint technique	8 / 35e	2	2
Adjoint technique	5 / 35e	2	2
Adjoint technique	4 / 35e	1	0
Adjoint technique	3,5 / 35e	1	0
Adjoint technique	3 / 35e	1	0
Adjoint technique	2,89 / 35e	1	1
Adjoint technique	2,5 / 35e	2	2
Adjoint technique	2,25 / 35e	1	1
Adjoint technique	2 / 35e	1	1
Filière culturelle – catégorie B			
Assistant enseignement artistique ppal 1ère classe	18 / 20e	1	1
Filière culturelle – catégorie C			
Adjoint du patrimoine de 2e classe	35 / 35e	1	1
Adjoint du patrimoine de 2e classe	20 / 35e	1	0
Filière animation – catégorie B			
Animateur principal de 2e classe	35 / 35e	1	1
Filière animation – catégorie C			
Adjoint d'animation principal de 2e classe	35 / 35e	1	1
Adjoint d'animation	35 / 35e	2	2
Adjoint d'animation	28 / 35e	1	1

Filière médico-sociale – catégorie B			
Educateur principal de jeunes enfants	17,5 / 35e	1	1
Assistant socio-éducatif	35 / 35e	1	0
Filière médico-sociale – catégorie C			
ATSEM principal de 2e classe	35 / 35e	1	1
ATSEM principal de 2e classe	32 / 35e	1	1
ATSEM principal de 2e classe	30 / 35e	1	1

ADHÉSION AU COMITÉ JUNO CANADA NORMANDIE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du Conseil Municipal du 11 avril 2017, il a été décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Comité Juno Canada Normandie, qui mène des actions pour le souvenir des opérations menées par les Canadiens lors du Débarquement et la Libération en 1944. Pour permettre de mieux inscrire la Commune de Mesnil-en-Ouche dans les actions de cette association, il est proposé de transformer cette subvention de 50 € en adhésion annuelle pour le même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'association « Comité Juno Canada Normandie » et de verser une cotisation d'un montant annuel de 50 € en lieu et place de la subvention attribuée.

QUESTIONS DIVERSES

Association Bongolava

M. Jean-Jacques PRÉVOST annonce que ce jour a été créée l'association pour une coopération décentralisée entre la Normandie et le Madagascar. Une réunion a eu lieu à l'Intercom Bernay Terres de Normandie en présence de M. Jean-Claude ROUSSELIN, Président. Cette association a pour but d'améliorer le développement de la formation (utilisation des locaux en voie de réhabilitation à Ambatofosy), d'une agriculture diversifiée, d'apporter un soutien à l'éducation scolaire (expédition de matériel et de fournitures, participation à l'amélioration des locaux, échanges entre établissements) et différentes actions pour la santé (création de dispensaires).

Internet :

M. Alain VIALA informe qu'il va y avoir un nouveau répartiteur FREE sur le château d'eau de Beaumesnil et demande aux conseillers municipaux s'ils en ont été informés directement par le prestataire.

Déchetterie :

Mme Françoise PREYRE informe que plusieurs administrés se sont plaints en disant qu'il était difficile d'accéder aux bennes pour décharger les déchets verts, car elles étaient trop hautes. M. Bernard VANDOOREN répond que cela ne va pas s'améliorer car pour des raisons de sécurité des réhausses vont être installés autour des bennes pour éviter tout risque de chute accidentelle.

M. Thomas COURTOUX avait posé la question lors de la précédente réunion de Conseil Municipal, car il ne comprenait pas pourquoi les agriculteurs et artisans devaient payer l'accès à la déchetterie. Réponse lui a été apportée par le SDOMODE qui lui a dit que c'est dû au fait que les artisans et les agriculteurs ne payent par la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères.

Feux d'artifice du Blanc Buisson :

M. Jean-Michel ADELINE tient à remercier la Commune Nouvelle qui prend à sa charge le feu d'artifice qui sera tiré le 15 juillet pendant les médiévales du Blanc Buisson.

Repas champêtre du 15 août :

Mme Marie-Madeleine NÉEL invite tous les maires délégués au repas champêtre qui aura lieu le 15 août pour la fête des ânes à Gisay-la-Coudre.

Travaux pôle socio-culturel :

M. Bernard VANDOOREN demande où en sont les travaux du pôle socio-culturel. M. Olivier GARDINOT lui répond qu'un nouveau projet a été proposé par l'architecte pour pouvoir accueillir la ludothèque et avec un espace de stockage pour la médiathèque.

Commission GEMAPI :

M. Mathieu VANDOOREN se demande pourquoi il n'est toujours pas convoqué aux commissions GEMAPI par l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Panneaux 3CB :

M. Jérôme BEAUDOIN demande pourquoi il y a toujours les panneaux 3CB à l'entrée du parking du siège de Mesnil-en-Ouche. Il lui est répondu que les nouveaux panneaux ont été commandés mais que le logo de l'Intercom Bernay Terres de Normandie sera également présent pour toujours situer aux administrés le pôle de proximité de l'Intercom.

Porte du vestiaire :

Mme Sylvie VIAL demande quand va être remplacée la porte du vestiaire du stade de foot. M. Emmanuel LOURETTE lui répond qu'elle est commandée et que cela sera fait courant août.
Elle demande également si c'est aux associations de faire le ménage dans les locaux où aux agents techniques. M. le Maire lui répond que c'est aux associations de nettoyer les locaux, sinon il faudrait leur appliquer un tarif spécifique pour le nettoyage.

M. le Maire déclare la séance levée à 22^{H}45.

ADELINE Jean-Michel	BACKX Olivier absent	BAERT Olivier	BEAUDOIN Jérôme
BÉCHET Gaétan	BENSAID Robert pouvoir à DUVOUX D.	BERTHE Brigitte absente	BERTHE Claude pouvoir à MONTIER J-N
BOISSIÈRE Bernard	BORDEAU Jean-Pierre absent	BRIONNE Dominique pouvoir à GOULT D.	BRUT Nicolas pouvoir à TAVERNIER S.
BUONOMO Bernadette	CAPPELLE Hubert	CASSIET Daniel	COURTOUX Thomas
DECROOS Monique	DESFRESNE Anthony absent	DEVAUX Anthony absent	DORGÈRE François
DRAPPIER Michèle absente	DUVOUX Dominique	EDY Noëlle	ESNOULT Catherine pouvoir à LEFEBVRE P.
FAUCHE Gérard	FUCHÉ Fabienne absente	GIBOURDEL Jean-Pierre absent	GOULLEY Martine

GRAVELAIS Edith pouvoir à PERCQ G.	GROULT Catherine absente	GROULT Daniel	KANEB Michèle pouvoir à WERS S.
KIFFER Daniel pouvoir à VANDOOREN	LECOMTE Alexis	LEFEBVRE Pascal	LEFRILEUX Jean-Claude absent
LEMONNIER Stéphane absent	LEPOITTEVIN Christophe	LEVEAU Dalilha	LEVILLAIN Jean-Pierre .
L'HOMME Roseline	MADELON Jean-Louis	MARIN Thierry	MARTIN Jean
MERIMEE Bruno	MERIMEE Maxime absent.	MESNIL Cécile pouvoir à CAPPELLE H.	MICHOUX Jean-Pierre
MONTIER Jean-Noël	NEEL Marie-Madeleine	OGER Leïla pouvoir à PETIT D.	PERCQ Gérard
PERDRIEL Christian	PERDRIEL Daniel	PETIT Danièle	PICOT Christian pouvoir à PERDRIEL D.
PREVOST Jean-Jacques	PREYRE Françoise	PROFIT Jean-François pouvoir à MADELON J-L.	ROINSARD Roger absent
SCIPION Elodie pouvoir à VIALA A.	TAVERNIER Sophie	TRIPIER Sylvie absente	VAMPA Marc
VAN DEN DRIESSCHE A.	VANDOOREN Bernard	VANDOOREN Mathieu	VIAL Sylvie

VIALA Alain	VITTET Gérard pouvoir à L'HOMME R.	VIVIEN Vincent absent	WERS Stanislas
WNUK Jean			